

Décision du Maire

N° 2026-066

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES
ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE –
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MADAME LAURA
BOUCHEZ**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre qui a eu lieu le 26 mai 2026 au cours duquel Madame Laura BOUCHEZ avait stationné son véhicule Peugeot 108 sur la route d'Audincourt à Montbéliard, lorsqu'un agent de la Ville en débroussaillant a projeté des cailloux dans la lunette arrière, et qu'elle doit être remplacée ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Madame Laura BOUCHEZ accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Carglass – 4 avenue de la Révolution de 1789 – 25400 AUDINCOURT.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame Laura BOUCHEZ par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture garage Carglass – 4 avenue de la Révolution de 1789 – 25400 AUDINCOURT, pour la somme de 912,29 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 28 Mai 2026

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/05/2026



Eddie STAMPONE

Affichée le : 29/05/2026